

## ARRÊTÉ N° AG 10-2023

### PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER UNE VENTE AU DÉBALLAGE À L'OCCASION D'UNE SESSION DE RACHAT DE METAUX PRECIEUX A L'HOTEL AVALLON VAUBAN JEUDI 6 JUILLET 2023

Le Maire d'AVALLON,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

**Vu** le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

**Vu** l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

**Vu** la demande présentée par Monsieur LELLOUCHE Shmouel, gérant de LCRO, sise 25 avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage à l'occasion d'une session de rachat de métaux précieux aux particuliers, le jeudi 6 juillet 2023,

### ARRÊTE

#### Article 1

Le requérant est autorisé à organiser une vente au déballage telle présentée à sa demande. Cette session se déroule dans les locaux de l'Hôtel «AVALLON VAUBAN » 53 rue de Paris à Avallon le jeudi 6 juillet 2023.

#### Article 2

Le déclarant est informé que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser **deux mois** par année civile (articles R310-8 et 310-19 Code du Commerce).

#### Article 3

Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourrait être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

#### Article 4

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels et transmis aux intéressés.

#### Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



AVALLON, le 10 janvier 2023

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

  
Gérard GUYARD